## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CIFE	
(Eurolist)	

Par courrier du 19 juin 2007, complété par des courriers des 25 et 26 juin, la société Hiorts Finance SA (3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg), contrôlée par Monsieur Bernard Tardy a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 juin 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CIFE et détenir 1 686 actions représentant autant de droits de vote, 0,51% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de la cession par la société Hiorts Finance SA de l'intégralité de ses actions CIFE à la société CIFE dans le cadre du programme de rachat de cette société.

(1) Sur la base d'un capital composé de 330 000 actions représentant autant de droits de vote.